

SK/S

ASSEMBLEE POPULAIRE

- NATIONALE -

REPUBLIQUE POPULAIRE REVOLUTIONNAIRE

DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

LOI N°030/APN/83

PORTANT RATIFICATION DE LA CHARTE DU BUREAU AFRICA
CAIN DES SCIENCES DE L'EDUCATION (BASE).

VU

L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE

VU les ARTICLES 64 , 65 , 66 et 90 de la Constitution ;

APRES en avoir délibéré ;

ADOpte la LOI dont le teneur suit :

ARTICLE 1er.- Est ratifiée la CHARTE du Bureau Africain des Sciences de l'Education (BASE). Cet acte législatif consacrera ainsi l'adhésion de la REPUBLIQUE REVOLUTIONNAIRE DE GUINEE à cette Institution dont l'existence a été définitivement entérinée en 1976 par la réunion des Ministres africains de l'Education tenue à LAGOS.

ARTICLE 2.- LA présente LOI sera enregistrée et publiée au journal officiel de la République ;

Ainsi délibéré et adopté en séance publique.

Conakry, le 6 Septembre 1983

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE



DAMANTANG CAMARA